

---

# Une gestion globale et solidaire des paysages de la Sèvre Nantaise

Marie-Annick Rannou

---

## Des paysages attachants dans une région dynamique

La Sèvre Nantaise est un affluent de la Loire en rive gauche. Au carrefour de l'Anjou, de la Bretagne et du Poitou, les paysages qu'elle anime sont diversifiés bien qu'unis par une dominante bocagère au relief faiblement accentué.

La rivière, longue de 130 km, présente différents visages. De sa source jusqu'à la hauteur de Mauléon, elle se déploie en méandres et en étangs dans un paysage ouvert et faiblement vallonné, et taille de larges brèches dans un maillage serré de haies. Puis, jusqu'à Clisson, la rivière encaissée est plus rapide ; nombre d'anciens moulins y témoignent d'une tradition industrielle. Après un dernier resserrement, la rivière s'élargit et serpente parmi des prairies humides que domine le vignoble. Le paysage, ponctué des grandes propriétés des viticulteurs, s'urbanise progressivement, bien que les abords de la rivière conservent un caractère naturel. Le cours d'eau, désormais navigable sur 21 kilomètres jusqu'à sa confluence avec la Loire, depuis qu'il s'est enrichi des eaux du Moine, de la Sanguèze, puis de la Maine, est bordé soit de quais animés d'ouvrages liés à la batellerie, de manoirs et de châteaux, soit de rives boisées, aménagées pour les loisirs.

Le pays de la Sèvre Nantaise se caractérise par un semis dense de peuplements et d'activités qui se densifie dans les zones très urbanisées, à l'aval de la rivière, autour des agglomérations de Nantes, de Cholet, de Clisson, de Mortagne-sur-Sèvre, de Montaigu, les Herbiers et de Cerisay.

C'est une région dynamique dont la bonne santé économique a différé l'exploitation des potentia-

lités touristiques d'un paysage attachant et d'un patrimoine historique digne d'intérêt.

De fait, ce n'est que depuis une vingtaine d'années que les collectivités locales portent un intérêt réel à l'aménagement de la Sèvre Nantaise et à la valorisation des paysages de son bassin versant. Cet intérêt pour les paysages régionaux remonte à l'élaboration des premiers plans d'occupation des sols.

## Une nécessaire cohérence des projets et des actions

Les premières actions coordonnées autour de la Sèvre Nantaise ont été engagées en Vendée dans le cadre d'un plan d'aménagement rural pour aboutir, en 1972, à une opération « Rivière propre ». Cette opération, conjuguée à l'élaboration de plans d'occupation des sols, met alors en évidence la nécessité d'une cohérence interdépartementale dans les domaines de l'eau, de la protection et de la valorisation des paysages.

Cette cohérence était parfaitement réalisable car, au-delà de la diversité des paysages, des activités humaines et des intérêts qui peuvent apparaître quant à l'utilisation de la rivière, et au-delà d'un découpage administratif qui rend son aménagement complexe, le bassin de la Sèvre Nantaise bénéficie d'un sentiment de solidarité qui anime toute la population et qui est sans doute due, paradoxalement, au caractère frontière de ce territoire, dont les entreprises collectives remontent à la Contre-Révolution vendéenne.

Ainsi, en 1974, le chef du Service régional de l'agriculture est-il désigné comme coordonnateur du bassin hydraulique. Dans le même temps, une

**Marie-Annick Rannou**  
Association de la Sèvre Nantaise et de ses affluents  
185, bd Briand  
85000 La Roche-sur-Yon



Association de la Sèvre Nantaise et de ses affluents, Graphisme : B. Dagon

▲ Le bassin de la Sèvre Nantaise. (extrait d'un document réalisé en août 1995 par l'Association de la Sèvre Nantaise et de ses affluents et l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Nantaise).

mission d'animation et de coordination impulsait des réunions de travail et de concertation, par sous-bassins, entre élus, administrations et usagers de la Sèvre Nantaise avec pour objectifs l'harmonisation des actions engagées, l'information réciproque et la promotion d'une sensibilisation générale aux problèmes de l'eau.

En 1976, une étude commanditée par les services de l'État notait des incohérences dans l'utilisation des sols et une prolifération de zones à urbaniser, incompatible avec la protection de la vallée et incitait à une action d'ensemble.

En 1977, au retour d'un voyage dans la vallée du Lot organisé par le coordonnateur, apparaît la nécessité de mettre en place une structure de bassin souple et capable d'associer décideurs, utilisateurs et services techniques pour étudier en commun les problèmes du bassin et les remèdes à apporter.

C'est une initiative de la Direction régionale de l'architecture et de l'environnement qui, en proposant le classement de l'ensemble de la vallée de la rivière, va être le déclencheur social de ce mouvement de solidarité. La création en 1978 de l'Association de la Sèvre Nantaise et de ses affluents découle, en effet, d'une réaction de blocage des élus et de leur refus, en bloc, de voir leur vallée classée et figée dans une réglementation de protection.

L'association se donne la vocation d'un forum réunissant les représentants de 95 communes, de quatre départements et de deux régions, les représentants d'établissements consulaires et d'associations d'usagers, d'où puissent émerger des actions et des projets conçus dans une appréhension globale et solidaire du bassin versant, et qui puisse, à l'occasion, formuler des contrepropositions à des initiatives de l'État jugées inopportunes.

### Les objectifs de l'Association de la Sèvre Nantaise et de ses affluents

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 54 membres et un bureau de 12 membres. Ses ressources proviennent de la cotisation de ses membres (les communes versaient, en 1996, de l'ordre de 50 centimes par habitant) et de subventions diverses.

Elle s'est donnée trois objectifs principaux :

- réagir face aux propositions des services de l'État ;
- représenter l'ensemble des intérêts locaux ;
- proposer des projets cohérents sur l'ensemble du bassin versant ; qu'il s'agisse d'y améliorer la qualité de l'eau et de veiller à sa bonne circulation sans risque de crues, d'y sauvegarder les sols et les paysages, d'en promouvoir l'accessibilité au public ou de favoriser le développement du tourisme fluvial.

Trois maîtres-mots ont guidé son action ces vingt dernières années : *globalité, qualité, solidarité*.

L'année 1984 voit l'obtention d'un contrat de rivière, l'année 1985, la création d'un établissement public, émanation des quatre conseils généraux concernés et outil efficace complémentaire de l'association dans le domaine de l'eau : « l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Nantaise ». Pour mettre en œuvre une politique de gestion de l'eau active et cohérente, l'association a également impulsé la création de structures interdépartementales, soit six syndicats de rivière qui ont été dotés de techniciens de rivière formés par les soins de l'Institution interdépartementale.

Les actions réalisées ou impulsées par l'association ont été nombreuses et diversifiées ; elles vont de l'amélioration de l'écoulement de l'eau pour en favoriser l'oxygénation et l'auto-épuration, à la restauration des seuils et des systèmes de vannage des moulins afin de restaurer les capacités naturelles d'écoulement et d'autocurage des rivières.

### Un plan de paysage à l'échelle du bassin versant, sa traduction dans une charte paysagère et un programme concerté de travaux

C'est en 1994-95 qu'a été élaboré, à l'initiative de l'association, un plan de paysage portant sur l'ensemble des paysages de la vallée. Il se donne pour

objectif d'y résorber les points noirs et de mieux y repérer les atouts à valoriser.

#### ■ *Un diagnostic : le cadrage des interventions*

L'ensemble de la vallée a fait l'objet d'un premier diagnostic établi à partir de données disponibles et des différentes études déjà réalisées. Un état des lieux a été proposé sous forme d'une cartographie au 1/25 000<sup>e</sup> mettant en valeur les caractéristiques visuelles de la vallée et dégagant les points forts et les points faibles des paysages.

Six séquences paysagères différentes découpent le linéaire de la rivière. Parallèlement, une enquête a été réalisée auprès des maires afin de connaître leur perception du paysage et leurs projets.

Un échange de points de vue entre des diagnostics contradictoires a permis de conclure à la nécessité d'élaborer une charte paysagère.

#### ■ *La charte paysagère*

Des prescriptions communes à toute la vallée ont conduit à mettre en valeur les points forts communs aux différentes séquences. Les propositions d'intervention ont été adaptées à chaque séquence. Les complémentarités entre séquences font nettement apparaître les solidarités à assumer. La charte met en valeur à la fois les points de convergence et les caractéristiques spécifiques dont il convient de tenir compte dans la mise en œuvre de projets communaux et intercommunaux.

#### ■ *Un programme concerté de travaux*

Le plan-paysage de la vallée de la Sèvre Nantaise a été examiné favorablement par le Conseil régional des Pays de la Loire, qui a décidé d'apporter son concours financier à la mise en œuvre d'un programme triennal en faveur des paysages des vallées des rivières. Ce concours est formalisé dans une convention régionale d'amélioration des paysages liés à l'eau. Dans ce cadre, le Conseil régional a inscrit une subvention globale et forfaitaire de trois millions de francs, à charge pour l'Association d'en finaliser l'utilisation.

C'est un ensemble de propositions à hauteur de près de 12 millions de francs de travaux qui a été retenu. Ces propositions portent sur des actions de restauration et d'entretien de rivières, la création de sentiers de randonnées de qualité en restaurant les murets de pierres sèches et en favorisant

le franchissement de la rivière par des passerelles, la mise en valeur des hameaux, la mise en souterrain de réseaux électriques et téléphoniques, ainsi que la suppression de certaines friches industrielles présentant des problèmes de pollution visuelle ou de qualité de l'eau.

### Les remarques du Cemagref sur ce cas exemplaire

L'exemple du réaménagement de la Sèvre Nantaise est remarquable par l'effort de concertation consenti et par la solidarité qui s'y est développée autour d'une rivière, même si le déclencheur social de tout ce plan d'actions n'a été, finalement, qu'une réaction d'opposition à une intervention étatique de mise sous protection d'un ensemble de paysages.

Le contexte de cette belle rivière, qui a servi dans le passé des activités industrielles basées sur l'hydraulique, est pourtant très complexe. La zone d'aménagement concernée par son bassin versant s'étend sur quelque 115 communes réparties sur quatre départements et deux régions et regroupe plus de 300 000 habitants. Le cours de la rivière traverse des unités paysagères très différentes ; il est, aux 4/5 en terrain privé et pour le cinquième navigable, en terrain domanial. La plupart de ses berges étaient en état d'abandon complet ou inaccessibles.

Une consultation préalable de toutes les mairies a permis de dégager leurs souhaits essentiels au regard de leurs rivières, et c'est de là qu'est partie l'idée d'une Maison de l'Eau, celle d'une Institution interdépartementale et celle de la création de syndicats de rivière.

Il faut également retenir le principe de désigner, en préalable, un *coordonnateur* – en l'occurrence le chef du Service régional de l'agriculture des pays de la Loire – dont la mission a été étendue, en accord avec l'autre région concernée, à celle de Poitou-Charente, puis de créer un forum où toutes les tendances puissent s'exprimer, soit l'Association de la Sèvre Nantaise et de ses affluents, seule institution capable d'appréhender une gestion globale du bassin au-delà des complexités administratives et humaines.

À noter également la formation, par les soins de l'association de techniciens de rivière, recrutés par l'Institution et mis à la disposition des syndicats de rivière qui reversent, chacun, à l'Institution, 25 % du coût annuel de leur salaire. Ces techni-

ciens ont entrepris leur œuvre de restauration de la rivière en travaillant d'amont vers l'aval.

L'opération est également remarquable car elle repose sur un *plan de paysage* conçu à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, et car ce plan a généré une charte paysagère, signée en 1986, qui engage ses acteurs.

Les propositions paysagères qui, dans le cadre de ce plan de paysage, ont été avancées au niveau de chaque séquence (soit l'équivalent d'une unité d'ambiance paysagère) sont directement inspirées d'une « stratégie de site » qui ne cherche pas à imposer, mais à valoriser, en tenant compte des potentialités et des contraintes locales ; elles tiennent compte également de « l'esprit » du site. N'ont été retenus que les seuls aménagements qui pouvaient être raisonnablement entretenus et gérés par la suite. Chaque projet d'équipement a généré une étude paysagère d'intégration.

Les concepteurs de cette stratégie de réaménagement se sont plus attachés à traiter les causes que les effets.

Madame M.-A. Rannou a noté que les paysagistes n'étaient pas toujours formés à une appréhension globale de l'espace et à une stratégie de site. Elle a également déploré qu'il n'existe pas de « permis de démolir » qui permette, parfois, de s'opposer à la destruction, par des collectivités locales soucieuses de modernisme, d'éléments patrimoniaux de grande valeur liés aux rivières.

L'un des objectifs de l'association est la réappropriation effective des rivières par les habitants. Aussi aide-t-elle au développement d'activités récréatives et touristiques en n'hésitant pas à engager une véritable politique d'acquisition. Ainsi, pour mieux en assurer la protection et y permettre l'accès du public à la rivière, elle incite au classement de berges en zone de préemption ; elle incite également le syndicat de rivière à acquérir des chaussées pour les restaurer et les communes à

acquérir des moulins quand ils se prêtent à une valorisation historique. Certains de ces moulins peuvent devenir des espaces de sensibilisation à la rivière (exemple du moulin de la Roche à Saint-Georges-de-Montaigue récemment aménagé en Maison de la rivière et du pêcheur).

L'association soutient tout aménagement facilitant la découverte du bassin, tels des circuits de randonnées pédestres, équestres, fluviales ou de cyclo-tourisme, tels des sentiers botaniques ou de

découverte des paysages (exemple du sentier du haut bocage de Clisson à Mallièvre), telle l'organisation d'espaces de découvertes historiques (exemple de l'ancienne carrière, de la forge et du quai de la Cantrie)...

Elle démontre ainsi que la nécessité d'obtenir, en matière de réaménagement de rivière, une vision globale pour une gestion harmonisée des opérations, comme des règlements, passe par un travail de sensibilisation de chaque instant. ■

### Résumé

La Sèvre Nantaise est un affluent de la rive gauche de la Loire. Au carrefour de l'Anjou, de la Bretagne et du Poitou, les paysages qu'elle anime sont diversifiés tout en étant unis par une dominante bocagère au relief faiblement accentué.

En 1978 l'Association de la Sèvre Nantaise et de ses affluents voyait le jour. Après l'obtention d'un contrat de rivière, la création d'un Établissement public régional et l'élaboration d'un plan de paysage, les actions réalisées ou impulsées par l'association ont été nombreuses et diversifiées : formation de techniciens, restauration des chaussées de moulins et amélioration de l'écoulement de l'eau pour en favoriser l'oxygénation, l'auto-épuration et l'autocurage des rivières.

L'ensemble de la vallée a fait l'objet d'un premier diagnostic et d'un état des lieux. Une charte paysagère conduit à mettre en valeur les points communs les plus forts entre six séquences paysagères. Les propositions d'intervention ont été adaptées à chaque séquence et un plan-paysage de la vallée a permis d'instruire une convention régionale d'amélioration des paysages liés à l'eau et de dégager un concours financier substantiel.

### Abstract

The Sèvre Nantaise is an affluent of the Loire left bank. At the crossroads of Anjou, Brittany and Poitou, its landscape is at the same time diverse and similar by its bocage aspect, with a relatively smooth relief.

In 1978, the « Association de la Sèvre Nantaise et de ses affluents » was created. After obtaining a river contract, creating a public regional institution and coming up with a landscape plan, the association achieved or was at the origin of many actions: training of technicians, restoration of mills pavements and improvement of water runoff to help the oxygenation process, rivers self purification and self cleaning.

A preliminary diagnosis and assessment of the whole valley has been performed. A landscape chart leads to the valorization of the strongest points common to six landscape sequences. The intervention proposals have been adapted to each sequence, and a valley landscape-plan has led to a regional convention for the improvement of landscape related to water, and to the obtention of substantial financial aids.